

Ville de Saint-Pierre d'Oléron. Débat d'orientation budgétaire 2016

L'article 11 de la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), prévoit, dans les deux mois précédant l'examen du budget de la commune, la tenue d'un débat en conseil municipal sur les « orientations générales du budget ».

Le 15 mars prochain, le conseil municipal aura à se prononcer sur l'acte majeur de notre collectivité que constitue le budget.

A cette fin, il vous est proposé un rapport sur la base duquel les discussions relatives aux orientations budgétaires de la collectivité pourront être étayées en vue de l'adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice 2016.

Ce deuxième débat d'orientation budgétaire du mandat a pour vocation de vous présenter les grandes tendances qui structurent le budget de notre collectivité. C'est sur cette base que nous pourrions débattre ensemble, des voies qui s'ouvrent à nous dans un contexte difficile, caractérisé par les fortes contraintes et les grandes incertitudes générées par le bouleversement juridique, financier et institutionnel auquel nous sommes confrontés.

Le budget 2016 qui vous sera présenté le 15 mars prochain se caractérise par la poursuite d'une triple ambition :

- la sobriété dans le fonctionnement de notre administration tout en maintenant un bon niveau de service public,
- une politique d'investissement raisonnable conforme à nos possibilités financières,
- l'amélioration de notre situation financière.

Comme vous le savez, la situation dans laquelle s'élabore ce budget pour 2016 est marquée par des contraintes inédites.

Nous devons d'abord faire face tout à la fois à une baisse continue des dotations de l'Etat amenée à se poursuivre cette année, à une progression tout aussi continue des dépenses liées à la multiplication des normes imposées par l'Etat et au désengagement continue de ce dernier qui multiplie les transferts de charges aux collectivités sans compensation.

Nous sommes également entravés par les incertitudes liées au projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui, bien qu'abandonnée en catastrophe par le gouvernement le 3 novembre dernier, reste inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016 et n'est que reporté d'un an pour une application en 2017.

Le présent document introductif au Débat d'Orientation Budgétaire qui ne revêt pas de caractère décisionnel et ne donnera pas lieu à un vote de l'assemblée présentera successivement :

1. Le contexte budgétaire et économique-financier national et international,
2. le projet de loi de finances 2016 et ses incidences pour les collectivités locales,
3. Les orientations budgétaires pour l'année 2016.

1- CONTEXTE ECONOMIQUE

La connaissance des éléments de contexte macro-économique qu'ils soient internationaux ou nationaux est nécessaire pour permettre d'appréhender chaque année la nature de l'exercice auquel vont devoir se livrer les collectivités territoriales pour élaborer leurs budgets.

1-1 Contexte économique international

Selon les experts l'économie mondiale a marqué le pas en 2015 par rapport à 2014 et aurait même réalisé cette année sa plus mauvaise performance depuis la récession planétaire de 2009.

C'est dans ce contexte de faiblesse et d'incertitude, marqué par le ralentissement de l'économie chinoise, des pays émergents mais aussi par un manque d'investissement et la chute du prix des matières premières, que le Fonds Monétaire International (FMI) vient de revoir courant janvier ses prévisions de croissance économique mondiale à la baisse soit seulement: 3,4 % en 2016 et 3,6 % en 2017, soit des niveaux légèrement inférieurs à ceux annoncés en octobre 2015 (cf. tableau ci-dessous).

Dernières projections du FMI

L'économie mondiale poursuit sa croissance, mais à un rythme plus lent.

(variation en pourcentage)

	2015	Projections		Différence par rapport aux prévisions des PEM d'octobre 2015 ¹	
		2016	2017	2016	2017
Production mondiale	3,1	3,4	3,6	-0,2	-0,2
Pays avancés	1,9	2,1	2,1	-0,1	-0,1
États-Unis	2,5	2,6	2,6	-0,2	-0,2
Zone euro	1,5	1,7	1,7	0,1	0,0
Allemagne	1,5	1,7	1,7	0,1	0,2
France	1,1	1,3	1,5	-0,2	-0,1
Italie	0,8	1,3	1,2	0,0	0,0
Espagne	3,2	2,7	2,3	0,2	0,1
Japon	0,6	1,0	0,3	0,0	-0,1
Royaume-Uni	2,2	2,2	2,2	0,0	0,0
Canada	1,2	1,7	2,1	0,0	-0,3
Autres pays avancés	2,1	2,4	2,8	-0,3	-0,1
Pays émergents et pays en développement	4,0	4,3	4,7	-0,2	-0,2
Communauté des États indépendants	-2,8	0,0	1,7	-0,5	-0,3
Russie	-3,7	-1,0	1,0	-0,4	0,0
Russie non comprise	-0,7	2,3	3,2	-0,5	-0,8
Pays émergents et en développement d'Asie	6,6	6,3	6,2	-0,1	-0,1
Chine	6,9	6,3	6,0	0,0	0,0
Inde	7,3	7,5	7,5	0,0	0,0
ASEAN-5 ²	4,7	4,8	5,1	-0,1	-0,2
Pays émergents et en développement d'Europe	3,4	3,1	3,4	0,1	0,0
Amérique latine et Caraïbes	-0,3	-0,3	1,6	-1,1	-0,7
Brésil	-3,8	-3,5	0,0	-2,5	-2,3
Mexique	2,5	2,6	2,9	-0,2	-0,2
Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan	2,5	3,6	3,6	-0,3	-0,5
Arabie saoudite	3,4	1,2	1,9	-1,0	-1,0
Afrique subsaharienne	3,5	4,0	4,7	-0,3	-0,2
Nigéria	3,0	4,1	4,2	-0,2	-0,3
Afrique du Sud	1,3	0,7	1,8	-0,6	-0,3
Pays en développement à faible revenu	4,6	5,6	5,9	-0,2	-0,2

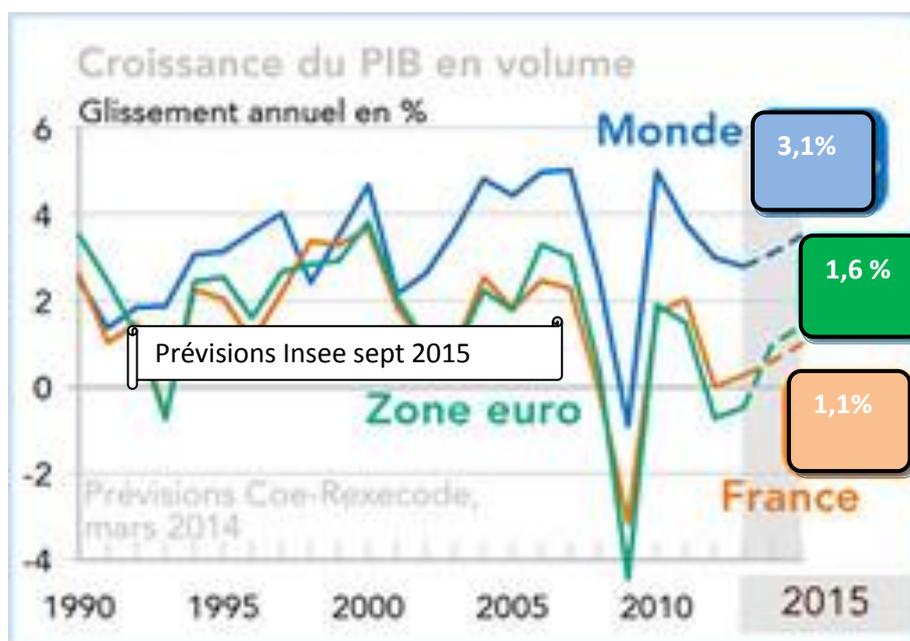
Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2016.¹Différence calculée à partir des chiffres arrondis pour les prévisions actuelles et celles d'octobre 2015.²Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam.

1.2 Contexte économique national

Après une progression dynamique de + 0,7% au premier trimestre 2015 laissant espérer le retour de la reprise en France, la croissance a été nulle au second trimestre et de 0,2% pour le 3^{ème} trimestre et le 4^{ème} trimestre.

Au total le taux de croissance pour l'année 2015 a été de 1,1% en France en raison notamment de l'impact des attentats au 4^{ème} trimestre, soit un chiffre inférieur à la croissance de la zone euro 1,6 % pour 2015.

Selon cet institut : « Ce différentiel de croissance provient essentiellement de l'investissement en construction qui se stabilise dans la zone euro alors qu'il devrait continuer de reculer en France ».



2- LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2016 ET SES INCIDENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Si comme pour l'ensemble des communes, le budget de la ville de Saint-Pierre d'Oléron est largement tributaire de l'environnement économique extérieur, il est également étroitement dépendant des décisions annuelles contenues dans la loi de finances votée chaque année par le Parlement.

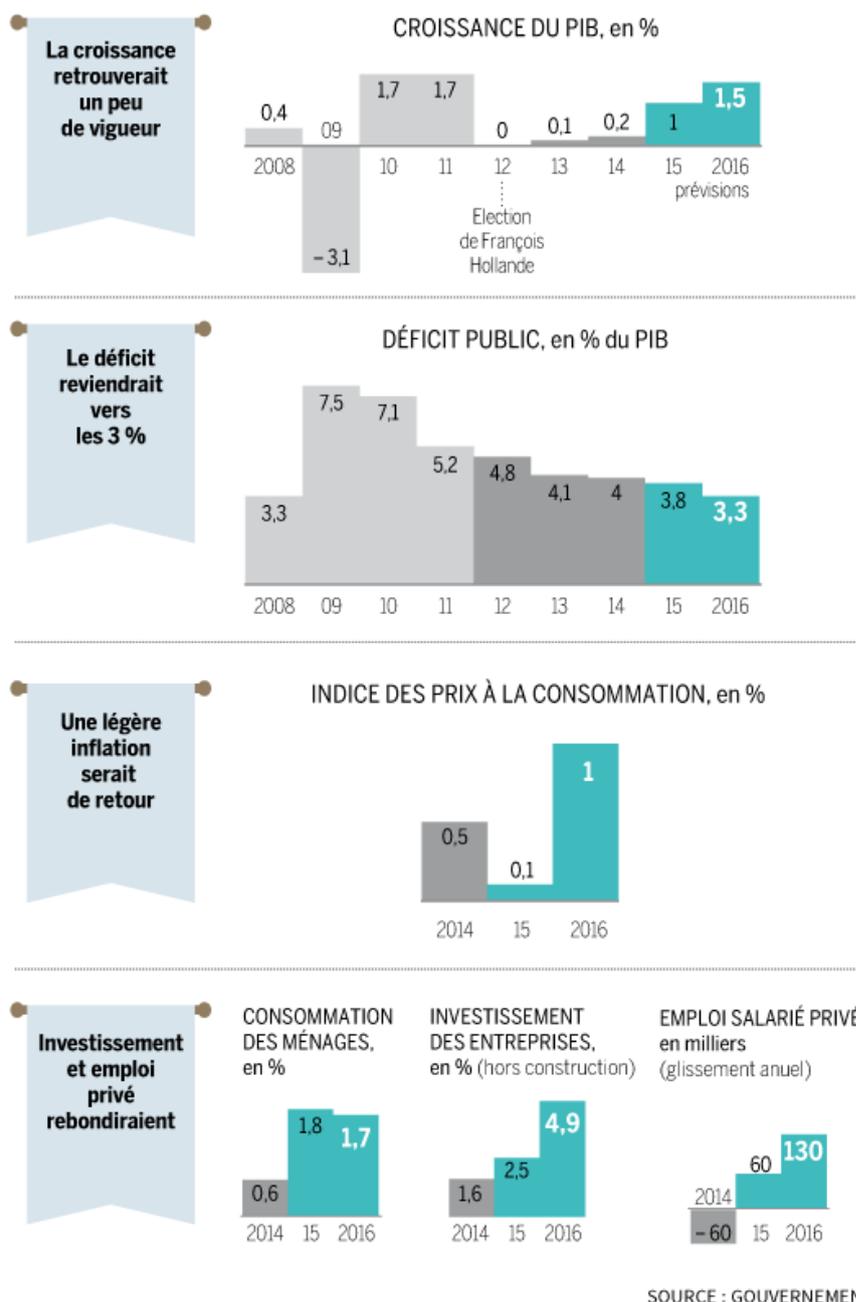
C'est pourquoi seront évoquées :

- les hypothèses macro-économiques sur lesquelles est basé le projet de loi de finances 2016,
- les dispositions générales relatives aux collectivités locales annoncées dans le projet de loi de finances 2016.

2.1 Les hypothèses macro-économiques sur lesquelles est basé le projet de loi de finances 2016

Le projet de loi de finances (PLF) qui vient d'être voté et validé par le Conseil constitutionnel fin décembre 2015 est basé sur des prévisions portant sur l'évolution de la croissance, du produit intérieur brut (PIB), de l'inflation ou encore des déficits publics contenues dans les tableaux ci-dessous :

Les hypothèses du gouvernement pour le budget 2016



Ces hypothèses présentent une importance toute particulière car elles déterminent étroitement la variation des recettes et des dépenses de l'Etat et des administrations publiques. Ces prévisions qu'elles sont-elles ?

Le ministère des Finances table sur des prévisions de croissance de 1,5% en 2016. Au total, le PIB de la France devrait atteindre 2 230 milliards d'euros en 2016, après 2 175 milliards en 2015. Bercy a

également conservé ses prévisions d'inflation (0,1% en 2015 grimant à 1% en 2016) et de déficit public (Etat, protection sociale, collectivités territoriales), annoncé à 3,3% du PIB après 3,8% en 2015.

Or la commission européenne de Bruxelles a fait savoir le 5 novembre dernier qu'elle ne croyait pas aux chiffres de réduction du déficit public et de croissance sur lesquels était bâti le projet de budget de la France pour 2016.

Selon elle :

- le déficit public français devrait atteindre 3,4 % du PIB en 2016 et 3,3 % en 2017 (loin des engagements pris par Paris en février dernier),
- la croissance serait également inférieure aux chiffres du gouvernement (1,4% seulement en 2016) or l'ampleur des recettes attendues par l'Etat varie avec le niveau de croissance.

Le projet de budget 2016 prévoit un effort d'économies dans la dépense publique de 16 milliards d'euros. Selon Bercy, ces 16 milliards se répartissent en 5,1 milliards pris en charge par l'Etat, 3,5 milliards par les collectivités territoriales et 7,4 milliards par la protection sociale. A lui seul, l'Etat n'économisera en valeur absolue que seulement 1,3 milliard d'euros contre 3,5 pour les collectivités locales.

Or dans ce domaine également la commission de Bruxelles vient d'émettre des craintes sur le plan d'économies mis en place par Paris. Il convient de rappeler que la Cour des Comptes en avait fait de même dans son rapport du 24 juin dernier sur la situation et les perspectives des finances publiques :

« Confrontée, comme ses partenaires, à la nécessité de consolider ses finances publiques au sortir de la crise financière, la France a effectué un effort structurel moindre ».

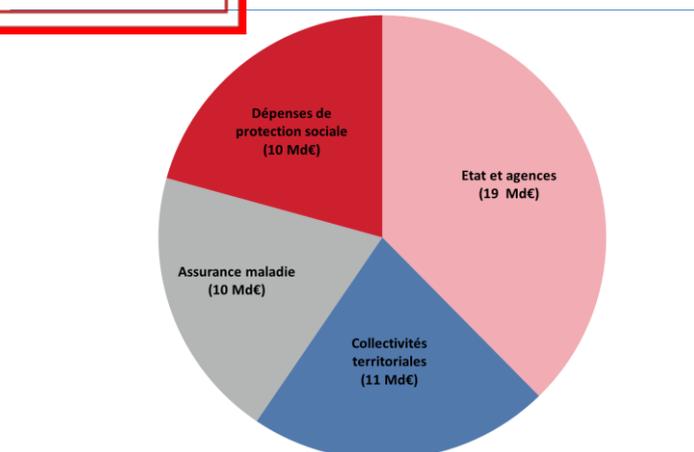
2-2 Les dispositions générales relatives aux collectivités locales dans le PLF 2016

Après deux années particulièrement difficiles et éprouvantes pour les finances des collectivités locales, le PLF 2016 comprend à nouveaux plusieurs dispositions néfastes pour les communes.

2-2-1 La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat

Malgré les protestations unanimes de l'ensemble des associations d'élus du bloc communal, la mobilisation des maires le 19 septembre dernier et la fronde des élus dans tout le pays, le Gouvernement a maintenu le plan triennal intenable de baisse des dotations et son caractère récessif pour les entreprises et la croissance. La diminution de DGF sera du même ordre qu'en 2015 soit une nouvelle réduction de 3,67 milliards d'euros dans le projet de budget 2016. Au total, la dotation globale de fonctionnement s'élèvera à 33,9 milliards d'euros, en baisse de 9,6 % par rapport au PLF 2015. L'ensemble des concours financiers accordés aux collectivités s'élèverait quant à lui à 50, 929 milliards (en baisse de 5,3% par rapport à 2015).

Il convient de rappeler que dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros mis en œuvre par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.



Programmation 2014-2019 (sources PLF 2016)

2-2-1 La poursuite de l'inflation normative

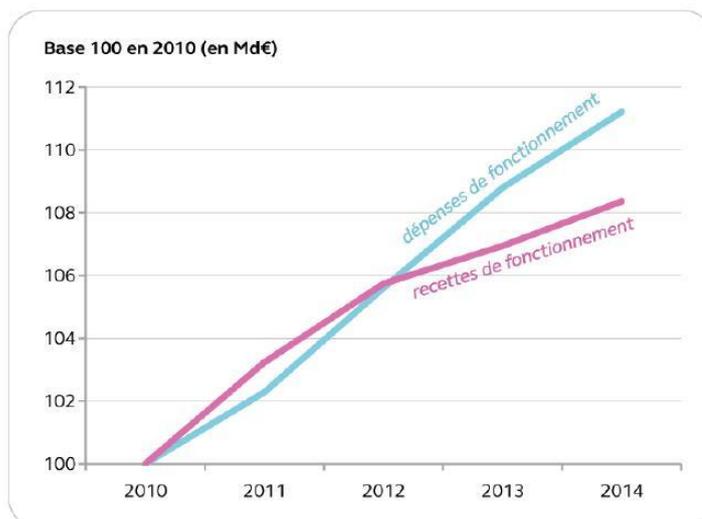
Outre la poursuite brutale de la réduction des dotations et la mise en difficulté financière de très nombreuses collectivités locales, l'année 2016 se caractérisera également par le poids financier de plus en plus conséquent de décisions prises par le Gouvernement qui s'imputent sur les collectivités sans compensation.

Cette situation n'a pas échappé à la Cour des Comptes qui dans son rapport remis le 13 octobre dernier dénonce indirectement l'empilement des normes inutiles, les décisions prises unilatéralement par l'Etat et rend pour partie responsable ce dernier de la dégradation des finances locales notamment dans plusieurs domaines pour lesquels à l'appui de son constat elle fournit trois exemples probants :

- réforme des rythmes scolaires : déduction faite de la compensation de l'Etat prévue dans cadre du fonds d'amorçage, 30 à 50 % du surcoût induit reste à charge des communes et de leurs groupements, soit entre 350 et 620 millions d'euros. En ce qui concerne la ville de Saint-Pierre la réforme a coûté au budget 29 500 euros en 2014 et 66 500 euros en 2015,
- dépenses de personnel : les mesures nationales de gestion de la fonction publique représentent 42 % de la progression de la masse salariale, soit un supplément de 1 milliard d'euros par an assure la Cour,
- accessibilité : le montant consécutif aux décisions de l'Etat pour les collectivités a été de 720 millions d'euros en 2015, (il est chiffré à 600 000 € pour le reste du mandat pour Saint-Pierre d'Oléron).

Nous examinerons plus loin le détail précis et les conséquences financières de cette chute des concours financiers de l'Etat pour la commune de Saint-Pierre.

Cette baisse brutale des dotations de l'Etat cumulée aux coûts supplémentaires des mises aux normes et des transferts de charges non compensés va inmanquablement se traduire pour notre commune dans les années à venir par un effet de ciseaux que la Cour des Comptes a déjà constaté pour les communes au plan national depuis 2012.

Évolution des dépenses et des recettes des collectivités locales
(base 100 en 2010)

Source : Cour des comptes – données INSEE

L'Etat en affamant les collectivités pour mieux les réformer ne leur laisse que peu de possibilités. L'effet de ciseaux qui va en résulter pour la commune de Saint-Pierre risque à terme de remettre en question le maintien du tissu économique local et la qualité et la quantité des missions de service public qu'elle procure aux habitants. Outre une réduction importante de ces investissements habituels, cette diminution unilatérale et autoritaire des concours de l'Etat aura des répercussions sur le lien social. Il n'est pas exclu dans ces conditions, que la commune ne soit obligée de réviser à la baisse le soutien au secteur associatif local et d'augmenter, comme de nombreuses communes vont le faire cette année, ses taux de fiscalité.

3 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Evolution et projection des résultats de 2011 à 2020 (cf Annexe I page 16)

3-1 Budget principal de la commune

Il vous est présenté à l'occasion de ce DOB une première esquisse pour 2016 d'un budget de fonctionnement d'environ 10 735 000 € et d'investissement de 4 980 000 €.

Voté le 15 mars prochain à l'issue de l'adoption préalable du compte administratif de l'exercice écoulé, ce document budgétaire se caractérise cette année sur le plan organisationnel, par la reprise totale dès le BP 2016 :

- des résultats de clôture de l'exercice 2015 (1 713 000 € en fonctionnement et un montant de 1 302 000 € en section d'investissement),
- des restes à réaliser du même exercice (1 588 000 €).

Dans le contexte national toujours extrêmement défavorable aux collectivités locales et celui toujours tendu que connaît la commune, il conviendra de poursuivre et d'accroître en 2016 les différentes dispositions déjà mises en place :

- gestion financière de la commune en « bon père de famille » en n'utilisant que le seul excédent annuel de l'exercice écoulé pour financer les investissements de l'année,
- poursuite de la recherche d'économies dans nos dépenses de fonctionnement,
- amélioration de nos bases d'imposition (vérification du classement des locaux en catégories 6 et 7, réalisation du lotissement communal « les muscaris » au « Fief Norteau »),
- maintien d'un niveau d'investissements raisonnable,
- recherche d'un autofinancement net maximum,
- consolidation de la structure financière de la ville,
- solde des contentieux non encore réglés.

3-1-1 En matière de recettes de fonctionnement

- **Dotations globales de fonctionnement**

Ce budget est une nouvelle fois fortement impacté par la baisse des dotations de l'Etat à laquelle il a été fait allusion précédemment. Après une baisse de – 64 473 € en 2014, une réduction de 175 000 € en 2015, c'est un montant équivalent de 169 000 € que la collectivité devra devoir absorber au titre de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le manque à gagner pour la commune se chiffrera ainsi à plus de 1 100 000 € entre 2013 et 2017.

(cf. tableau ci-dessous).

PERTES DE DGF PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE 2013						
1 Dotation forfaitaire hors péréquation						
années	2013	2014	2015	2016	2017	total
notification	1 707 850,00 €	1 643 347,00 €	1 467 846,00 €	1 298 650,00 €	1 129 454,00 €	7 247 147,00 €
perte annuelle /N-1		64 503,00 €	175 501,00 €	169 196,00 €	169 196,00 €	
perte cumulée /2013		64 503,00 €	240 004,00 €	409 200,00 €	578 396,00 €	1 292 103,00 €
2 Dotation solidarité urbaine						
années	2013	2014	2015	2016	2017	total
notification	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	637 790,00 €
3 Dotation nationale de péréquation						
années	2013	2014	2015	2016	2017	total
notification	359 048,00 €	376 430,00 €	395 049,00 €	416 181,00 €	436 181,00 €	1 982 889,00 €
4 Total Dotation Globale de Fonctionnement						
années	2013	2014	2015	2016	2017	total
DGF sur la base 2013	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	10 972 280,00 €
total DGF perçue 2013-2017	2 194 456,00 €	2 147 335,00 €	1 990 453,00 €	1 842 389,00 €	1 693 193,00 €	9 867 826,00 €
perte DGF 2013-2017						1 104 454,00 €

Le détail des recettes perçues au titre de la DGF serait le suivant :

- dotation forfaitaire : 1 298 650 € contre 1 467 846 € en 2015,
- dotation de solidarité urbaine : 127 558 € comme en 2015,
- dotation de péréquation : 416 181 € contre 395 049 en 2015.
- **Fiscalité**

Dans le contexte particulier des baisses de dotations de l'Etat, celui plus général de raréfaction des ressources et de l'effet de ciseaux qui en découle pour les finances de la ville, la commune n'exclut pas, si le besoin l'exige, d'augmenter les taux d'imposition communaux restés stables depuis 2011. Cette décision sera éventuellement appliquée après la communication des bases fiscales définitives par les services fiscaux début mars 2016. Dans l'attente de la transmission de ces notifications fiscales officielles, c'est une augmentation des bases estimée à + 1,5% pour la taxe d'habitation et + 2,69% pour le foncier bâti qui a été arrêtée par l'équipe municipale. Il en découle une recette fiscale estimée de 5 406 000 €.

Il convient de noter que l'article 98 de la loi de finances 2016 prévoit une augmentation de 1% des valeurs locatives cadastrales qui servent d'assiette aux taxes d'habitation et taxes foncières perçues par les communes. Ainsi concernant l'année 2016, le coefficient de revalorisation est fixé à **1,01** pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties.

- **Tarifs et produits des services**

Ce poste a été estimé à 512 750 €, par les services.

- **Taxe additionnelle aux droits de mutation**

La recette, difficile à estimer au regard de la connaissance de l'état des transactions immobilières sur laquelle elle est assise, est prévue pour un montant de 400 000 € en 2016 (en 2015 la commune a perçu une somme de 420 750 sur ce poste).

- **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**

Dans le cadre de la complexité liée à la perception de cette taxe contestée par le passé par les commerçants qui y sont assujettis c'est une somme de 50 000 € qui a été prudemment retenue pour 2016.

3-1-2 En matière de dépenses de fonctionnement

a) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les hypothèses retenues pour établir le montant de ce chapitre sont les suivantes :

- hausse des cotisations patronales pour la CNRACL (0,10%), IRCANTEC (0,12%), régime général pour les agents non titulaires (0,05%),
- absence de revalorisation pour toutes les catégories A, B et C,
- non augmentation du point d'indice des fonctionnaires « gelé » depuis 2010,
- non remplacement systématique des départs à la retraite.

Réalisées pour un montant de 4 669 453 € en 2015 les charges de personnel sont prévues à hauteur de 4 683 000 € en 2016 soit + 13 547 €. Cela représente une hausse très faible de 0,29 % alors que la moyenne de l'augmentation mécanique des frais de personnel au plan national est comprise entre 4 et 5 % en

moynne. Cette hausse s'explique essentiellement par les revalorisations de cotisations imposées unilatéralement par l'Etat.

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles s'établissent à 2 000 000 € pour 2016 contre 1 934 350 € pour l'année 2015. (C'est sur ce chapitre qu'une réserve de 189 600 € qui avait été constituée à l'occasion du vote du BS 2015).

Malgré l'augmentation automatique de certains postes comme les frais de maintenance, les cotisations d'assurance, la baisse du chapitre 011 est rendue possible grâce aux recherches d'économies faites par les services municipaux et notamment la mise en place d'une gestion plus économe de l'éclairage public (- 50 000 €), du combustible (- 5 200 €), des fournitures d'entretien (- 3 000 €), des carburants (- 7 100 €), des fournitures d'entretien (- 3 000 €).

b) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles sont prévues à hauteur de 951 200 € en 2016 contre un montant de 963 600 € en 2015 soit une légère diminution de 12 400 €.

c) Les charges financières (chapitre 66)

Ce poste passe de 331 000 € en 2015 à 307 900 € en 2016 soit une baisse - 6,97 %.

Cette évolution correspond à

- l'effet mécanique du vieillissement de la dette qui se traduit par une baisse progressive des intérêts au profit du capital remboursé,
- le désendettement continu de la commune qui n'a plus recours à l'emprunt depuis de nombreuses années.

d) Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Au regard de la provision de 160 000 € déjà constituée au titre des exercices précédents pour le risque afférent au remboursement du capital en francs suisses il n'y a pas lieu cette année de mettre de crédits sur ce chapitre 68.

3-1-3 En matière de dépenses d'investissement

Elles ont essentiellement liées à trois postes.

a) Le remboursement du capital de la dette

Il s'élèvera à 688 000 € en 2016.

b) Les participations versées pour travaux d'équipement

Il s'agit des différentes participations versées aux syndicats dont la CDC. Le montant prévu en 2016 est de 316 000 € contre 552 495 € en 2015.

AR PREFECTURE

017-211703855-20160202-CH0082016-DE
Reçu le 03/02/2016

On retrouve notamment au sein de ce poste :

- le Centre Expérimental Pédagogique Maritime en Oléron pour 4 865 €,
- le Programme d'Action de Prévention des Inondations pour 150 000 € (provisions à prévoir),

c) Les dépenses d'équipement et d'investissement

Outre les dépenses relatives au poste précédent les investissements suivants seront budgétisés au BP 2016 :

- vélodrome pour 950 000 € (crédits reportés au titre des restes à réaliser sur l'exercice 2016),
- étude et mise en sécurité de la place Gambetta (1^{ère} tranche) avec la mise en double sens de la rue Benjamin Delessert pour 400 000 € (auxquels s'ajouteront 132 000 € conservés au titre des restes à réaliser 2015 sur ce programme),
- amorce des travaux d'assainissement pluvial rue des Garnaudières pour une tranche de 100 000 €,
- réhabilitation de réseaux rues de la République et des marais pour 150 000 €,
- travaux : avenue des Pins pour 250 000 €,
- agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour 100 000 €,
- création d'un court de tennis couvert pour 240 000 € (projet entièrement financé par subventions et l'association),
- travaux d'aménagement divers effectués avec l'office national des forêts pour un total de 119 200 €,
- chauffage de l'église et du temple pour 31 000 €,
- aménagement urbain pour 80 200 € (mobilier et signalétique),
- aménagement sécuritaire aux abords de l'école Jean Jaurès pour 36 000 €,
- entretien, aménagement et embellissement de la mairie pour 68 000 €,
- acquisition réserve foncière pour 300 000 €,
- aménagement d'un parking et sécurisation de l'accès piéton à l'école pierre Loti pour 16 500 €,

3-2 Budget annexe du port

2015 s'est avérée une très bonne année sur le plan l'activité portuaire, on peut constater en effet une nette évolution par rapport à 2014 avec un chiffre d'affaires 2015 de 29,5 M d'euros contre 26,3 M d'euros à même époque en 2014, soit une évolution de près de 12%.

Le volume d'apport a été en 2015 de 5 521 tonnes (429 tonnes par rapport à 2014) pour un prix moyen du poisson de 5,27 €/kg ce qui représente un très bon résultat quand on le compare aux prévisions

initiales de 5 000 tonnes et au prix moyen de 5 € inscrites en début d'année au BP 2015 et aux chiffres de l'année 2014.

Un printemps et un automne clément, des prix soutenus sur la sole, la seiche, le bar et surtout l'encornet expliquent ces excellents chiffres. Ces éléments conjugués à un prix du gasoil accessible stabilisent la flottille et permet quelques installations de jeunes marins, mais tout de même limitée lorsque les navires ne sont pas dotés de quotas suffisants sur la sole principalement

Pour 2016, le prévisionnel est basé avec prudence sur un tonnage de 5000 tonnes à 5 €/kg soit 25 M d'€ envisagés

Les principales dépenses d'investissement qui caractérisent ce budget portuaire pourraient être les suivantes :

- achat de bacs de bord et divers matériels pour 160 000 €,
- réalisation d'une tour à glace sur les sites de Bourcefranc et La Cotinière pour 305 000 €,
- renouvellement du parc des camions frigorifiques pour 180 000 € (Restes à réaliser), un véhicule plateau (30 000 €), un navire de servitude (60 000 €)
- acquisition foncière pour 1 000 000 € (Restes à réaliser)

Il s'agit d'investissements minimum dans l'attente du renouvellement de la délégation de service publique et du projet d'extension du port porté par le Conseil Général.

3-3 Budget annexe du golf

Suite à l'obtention des autorisations d'urbanisme en 2014, la reconstruction du club house du golf a commencé en milieu d'année 2015. Le coût final sera conforme aux prévisions malgré les problèmes de fondations rencontrés cet été. Ce projet qui ne comprend pas pour l'instant le coût des aménagements extérieurs, celui du mobilier intérieur et les probables dépassements liés à la plus-value sur les fondations suite à l'étude de sols, nécessitera donc un emprunt supplémentaire.

3-4 Budget annexe du marché couvert

Dans la perspective du retour à l'équilibre budgétaire de ce budget annexe, la commune continuera cette année encore à verser une subvention du budget principal de 80 000 € pour le budget du marché couvert. A noter que dépense de 19 000 € prévue en 2015 pour la mise en place de stores intérieurs électrifiés mais non réalisée est reconduite à l'identique pour 2016. Par ailleurs une renégociation des emprunts est en cours afin d'étaler le remboursement de la dette et favoriser le retour à l'équilibre de ce budget.

3-5 Budget annexe du camping municipal

Dans le cadre des obligations liées à l'ADAP, à la sécurisation de l'entrée du camping suite au passage de la piste cyclable et du renouvellement du classement en 2 étoiles pour 2017, il est envisagé d'inscrire 110 000 € de dépenses d'investissement pour permettre la réhabilitation de l'accueil, la sécurisation de l'entrée, la création d'un lieu de convivialité (préau) à côté de l'accueil et la mise aux normes des bornes électriques. Pour cela :

- un emprunt financé intégralement par les recettes supplémentaires résultant de ces investissements sera souscrit à hauteur du montant des travaux,
- des demandes de subventions seront sollicitées dans le cadre des opportunités offertes par l'ADEME en matière de bornes photovoltaïques notamment.

3-5 Budget annexe « ZA Le Perrotin »

L'ouverture des terrains disponibles aux artisans-pêcheurs à compter de 2015 devrait permettre d'accélérer les ventes et de solder ce budget annexe.

3-6 Budget annexe du lotissement « Le Gros Buisson »

Les dernières écritures ont été réalisées en 2015 et ce budget est désormais clos. Un nouveau budget annexe va être créé pour le futur lotissement des « muscaris »

Conclusion

Depuis le début de notre mandat nous nous sommes attachés à améliorer la santé budgétaire de la commune malgré un contexte inédit de baisse massive et brutale des dotations imposées par l'Etat depuis 2014.

J'observe que le comptable public dans sa dernière analyse financière portant sur l'exercice 2014, note que nous avons réussi à améliorer de manière significative les bons indicateurs financiers que sont redevenus les nôtres, qu'il s'agisse de notre capacité d'autofinancement, de notre taux d'endettement ou du dynamisme de nos bases d'imposition.

« En effet la situation de la commune s'améliore. Ainsi grâce à une bonne progression des recettes fiscales, couplée à la maîtrise récente des dépenses courantes la CAF brute progresse. Elle redevient légèrement supérieure à la moyenne départementale des communes de même importance. (...) Le désendettement constaté permet également d'améliorer la CAF nette disponible pour le financement des investissements. » (Sources : analyse financière de la commune, établie le 2 juin 2015 par M. le comptable public de la trésorerie de Saint-Pierre d'Oléron).

Pour illustrer également notre propos, il est possible de mesurer aujourd'hui le chemin parcouru en matière de règlement des contentieux dont nous avons hérités et celui qui nous reste encore à parcourir, dans cette affaire.

L'exercice est d'autant moins facile que, pour restaurer et sécuriser des finances à notre arrivée, nous avons déjà été contraints d'ajuster nos dépenses de fonctionnement. Chacun comprendra qu'il arrive un stade où il devient compliqué de rationaliser et de comprimer toujours plus les dépenses. Dans ces conditions un éventuel recours à une augmentation de la fiscalité à laquelle nous incite l'Etat ne doit pas être exclu à terme.

Il ne saurait être question de se soustraire à la réduction des déficits publics. Par contre la participation demandée aux collectivités locales, (de l'ordre de 25% de l'effort global), à comparer aux 9,7% que représente leur part dans les 2 000 milliards d'euros de dette publique est disproportionnée.

Le risque est donc désormais bien réel d'un repli des collectivités (dont la nôtre) sur leurs compétences obligatoires et d'une baisse corrélative des services apportés à la population.